



DÉLIBÉRATION N° 113/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

OBJET :

FINANCES

**Convention relative à l'occupation
du domaine public pour
l'installation d'un photomaton**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf octobre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 octobre 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Emmanuel DENIS par M. David JARDINE.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.
Mme Véronique CHARTIER par M. Eric AGBESSI.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, informe l'assemblée que la société ME GROUP France, sise 8 rue Auber 75009 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 592 033 930, se propose d'installer et d'exploiter dans les locaux de la mairie de Volvic un appareil photomaton, de type Cabine Easybooth.

La société exploitante a seule la responsabilité du fonctionnement de l'appareil et le bénéfice de son exploitation.

En contrepartie de la mise à disposition de l'emplacement nécessaire, l'exploitant versera à la Commune une redevance égale à 15 % du chiffre d'affaires HT réalisé au moyen de la Cabine.

Cette opération représente l'opportunité d'offrir un service supplémentaire aux volvicois, en lien avec le service de l'état-civil et aussi avec France Services.

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, par **22 voix « pour »** et **5 « abstentions »** :

- **APPROUVE** les termes de la convention, ci-jointe, relative à l'occupation du domaine public pour l'installation d'un photomaton en mairie de Volvic à intervenir entre la commune de Volvic et la Société ME GROUP France,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférant.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 2/11/2023

Publié ou notifié

Le : 7/11/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

